



## COMMUNE DE PERONNE EN MELANTOIS

### MERCREDIS RECREATIFS DU 06 SEPTEMBRE AU 18 OCTOBRE 2017



---

#### **PROGRAMME : «La Rentrée»**

*Au programme, des ateliers créatifs et culinaires tartes aux pommes et mousses aux chocolat, des jeux et une sortie sera mise en place sur la période.*

*Pour les plus petits des activités motricités seront mis en place le matin, pour les plus grands du badminton sera mis en place à chaque début d'après-midi.*

*Un après-midi intergénérationnel sera organisé dans le cadre de la Semaine Bleue.*

*Des animations pédagogiques en bibliothèque pourront être organisées en partenariat avec la Médiathèque Départementale du Nord.*

---

#### **Attention ! Dépôt du dossier en Mairie, dernier délai le lundi 21 août 2017**

La municipalité de Péronne en Mélançois, en partenariat avec la CAF de Lille, propose aux enfants de la commune, un centre de loisirs pour **les mercredis du 06 septembre au 18 octobre 2017**. Le centre est ouvert, en priorité, aux enfants âgés de 3 à 12 ans résidants sur la commune. **Attention !** Les enfants extérieurs à la commune sont accueillis dans la limite des places disponibles.

#### **MODALITÉS D'INSCRIPTIONS**

Toute inscription payée ne sera pas remboursée sauf sur certificat médical. **Les chèques seront établis à l'ordre de la Régie ALSH.** Les chèques vacances sont acceptés. **Pour toutes nouvelles inscriptions, il faut :** Photocopie du carnet de vaccination, attestation d'assurance responsabilité civile, attestation CAF où figure le quotient familial.

TARIF PERONNAIS*	0 à 500€	501€ à 673€	674€ à 873€	874€ à 1073€	1074€ à 1273€	1274€ et plus
Tarif demi- journée	1,00 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €
Tarif journée	2,00€	3,00€	4,00€	5,00€	6,00€	7,00€
GarderieMatin/soir	1,50€/2,50 €					
Cantine	3,00 €					
TARIF EXTERIEURS			TARIF UNIQUE			
Tarif demi-journée			5,00 €			
Tarif journée			10,00€			
Tarif garderie matin/soir			2,00€/3,00 €			
Cantine			3,50 €			

**\*les bénéficiaires du tarif péronnais sont les habitants de la commune et les enfants dont les grands-parents habitent la Commune**

Les enfants sont accueillis tous les jours de 9h à 12h et de 13h à 17h. Une restauration est proposée de 12h à 13h. La garderie fonctionne le matin de 8h à 9h et le soir de 17h à 18h30.

**Nom et Prénom de l'enfant :** .....

	Mercredi			Repas	Garderie	
	Journée	Matin	Après-midi	Midi	Matin	Après-midi
<b>06.09</b>						
<b>13.09</b>						
<b>20.09</b>						
<b>27.09</b>						
<b>04.10</b>						
<b>11.10</b>						
<b>18.10</b>						

Nombre de ½ journées : \_\_\_\_\_ x ..... € = €

Nombre de journées : \_\_\_\_\_ x ..... € = €

Nombre de garderies matin : \_\_\_\_\_ x ..... € = €

Nombre de garderies soir : \_\_\_\_\_ x ..... € = €

Nombre de repas : \_\_\_\_\_ x ..... € = €

**Total inscription =.....€**

**Attention ! 1 seul chèque est à établir à l'ordre de REGIE ALSH pour l'inscription –  
La cantine et la garderie**